

COMMUNE

DE

GAILLARD

Code postal

74240

2022.354

Avenants aux
marchés de
travaux pour le
réaménagement
des dessertes et
parvis du collège
Jacques Prévert et
du gymnase Henri
Bellivier

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE

Le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane HESSEL, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Etaient présents : Monsieur BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – FIGUIERE – MAITRE – SIMON – LOMBARD – CORNEC – KAMANDA – CURTIL – FOURNIER – JUGET – CHAPPEL – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – ABDALLAH - DEGUIN – FAVRELLE -

Etaient absents représentés : Procuration de Mme ANCHISI à M. BOSLAND – de M. R. PIGNY à Mme MAITRE – de Mme A. PIGNY à M. BLOUIN – de Mme SIMULA à M. BOGET – de Mme CLERICI à Mme FAVRELLE

Etaient absents excusés : Mmes et M. VINCENT – PIERRE – PATRIS

Etaient absents : Mmes et MM. GAVARD-RIGAT – MULLER – RUIZ - GHERSIN

Secrétaire de séance : Mme MAGDELAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et son article R 2194-7,

Vu la note de synthèse,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 26 voix pour (Mmes et MM. BOSLAND, BLOUIN, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIERE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., LOMBARD, CORNEC, KAMANDA, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, SIMULA, JUGET, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, FAVRELLE, CLERICI),

Article 1 : **APPROUVE** les avenants relatifs aux lots n°1 à 3 dans les conditions exposées ci-dessous

Lot n°1 – Terrassement, voirie et réseaux divers

Certaines quantités relatives aux travaux de génie civil du réseau signalisation lumineuse tricolore (SLT) ont dû être revues à la hausse à l'issue de l'étude menée par le service SLT d'Annemasse, en charge de la gestion des feux tricolores de Gaillard.

Par ailleurs, à la demande d'Annemasse Agglomération, il a été procédé :

- à la reprise en étanchéité des regards d'eaux usées ;
- à la pose des tabourets de branchements en limite de propriété sur les réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale pour les 4 propriétés de la rue du verger et le WC de la TAC.

En cours de travaux, le titulaire a dû abaisser le réseau fibre existant posé à une profondeur insuffisante pour permettre le nouveau nivellement du projet et la structure de chaussée.

Pour maintenir l'éclairage le long des futurs quais bus et du cheminement piéton en sortie de collège, compte tenu du rallongement des délais des fournisseurs des futurs candélabres, le titulaire a dû reposer temporairement les candélabres du parking actuel.

Pour garantir la sécurité des élèves, le maintien des clôtures du collège a été rendu nécessaire. A cette fin, dans le cadre d'une coordination avec le Conseil départemental, il a été validé la pose d'une clôture provisoire ainsi que le déplacement du portillon blanc et l'interphone permettant l'ouverture à distance depuis le collège.

Montant de l'avenant n°1 : 35 982,48 € HT
Nouveau montant du marché : 582 759,06 €
Pourcentage d'augmentation : +6,58 %

Lot n°2 – Enrobés, bordures et signalisation

Pour améliorer l'aspect qualitatif et esthétique du projet, un béton classique a été remplacé par du béton désactivé sur le muret le long de la rue principale.

Montant de l'avenant n°1 : 3 470,00 €
Nouveau montant du marché : 353 290,00 €
Pourcentage d'augmentation : + 0,99 %

Lot n°3 – Espaces verts / Mobilier

L'ajout d'options de jeux au terrain multisports (citystade), ainsi que la pose d'un accès PMR ont été décidés par le maître d'ouvrage. Par ailleurs, des modifications du réseau d'Orange ont été rendues nécessaires (avenant n°1).

Pour une meilleure finition des travaux (avenant n°2), il a été décidé :

- d'augmenter la surface plantée en arbustes et vivaces ;
- de déposer et reposer les mobiliers afin de permettre une meilleure mise en œuvre des enrobés.

Montant de l'avenant n°1 : 4 710,60 € HT
Montant de l'avenant n°2 : 15 093,30 € HT
Nouveau montant du marché : 299 854,70 €
Pourcentage d'augmentation : + 7,07%

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer les avenants.

Article 3: **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours (AP2019-03).

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :

09/09/22

- de sa mise en ligne le :

09/09/22

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND
Antoine BLOUIN,
1er Adjoint



Le Secrétaire de Séance,

Françoise MAGDELAINE